



**SAULDRE ET SOLOGNE**

Communauté de Communes

---

**Extrait du registre des délibérations**

---

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le six décembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle du conseil d'Aubigny sur Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

**Séance du mardi 12 décembre 2017**

**Délibération n° 2017-12-71**

**Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts en 2017 – budgets principal et OM**

**Conseillers en exercice : 35**

**Conseillers présents : 27**

**Nombre de votants : 33**

**Conseillers titulaires présents : 25** – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT. Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT.

**Conseillers suppléants présents : 2** - Messieurs Florent DE SANDE et Jean-Bernard GRIMAUULT

**Pouvoirs : 6** – Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Marie-France DORISON donne pouvoir à Monsieur Patrick DECROIX, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Annette BUREAU, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Monsieur Lucien RAFFESTIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

**Conseillers titulaires absents : 10** - Mesdames Martine MALLET, Marie-France DORISON, Claudine RUZE. Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Jean-Pierre ENGUERRAND, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Béraud De VOGÛE, Lucien RAFFESTIN et Hervé De POMYERS.

**Secrétaire de séance : M. Patrick DECROIX**

M. TABOURNEL, vice-président de la commission « finances et administration générale » rappelle que sur autorisation du conseil communautaire, la Présidente peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il indique que cette autorisation n'est pas nécessaire pour les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans ces conditions, de même que les dépenses liquidées et mandatées, donneront lieu à une ouverture de crédits rétroactive au budget primitif 2018.

Les crédits ouverts sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL	Montants votés au BP	Montants votés en DM	Total voté 2017	Crédits ouverts pour 2018
Chap. 20: Immobilisations incorporelles	872 657 €	- €	872 657 €	218 164 €
Chap. 204: Subventions d'équipement versées	441 300 €	9 495 €	450 795 €	112 699 €
Chap. 21: Immobilisations corporelles	934 265 €	11 922 €	946 187 €	236 547 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 248 221 €</b>	<b>21 417 €</b>	<b>2 269 638 €</b>	<b>567 410 €</b>

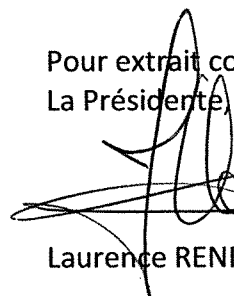
BUDGET annexe OM	Montants votés au BP	Montants votés en DM	Total voté 2017	Crédits ouverts pour 2018
Chap. 20: Immobilisations incorporelles	- €	2 300 €	2 300 €	575 €
Chap. 21: Immobilisations corporelles	13 759 €	5 200 €	18 959 €	4 740 €
Chap. 23: Immobilisations en cours	691 200 €	6 470 €	684 730 €	171 183 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>704 959 €</b>	<b>1 030 €</b>	<b>705 989 €</b>	<b>176 497 €</b>

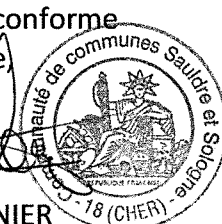
Vu l'article L.1612-1 du CGCT concernant le mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale du 5 décembre 2017,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> : AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des sommes précisées ci-dessus.**

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
  
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,  
le 15 12 2017  
et de sa publication le 15 12 2017

Accusé de réception en préfecture  
018-200000933-20171212-2017-12-71-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2017  
Date de réception préfecture : 15/12/2017